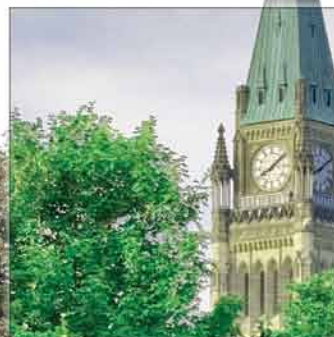




CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS

Aperçu stratégique

pour la 41^e législature



Administration de la Chambre des communes

Table des matières

Message du Président	1
Les composantes du Parlement	2
Message de la greffière	3
L'Administration de la Chambre des communes	4
Nos principes directeurs	5
Objectifs stratégiques et grandes initiatives	6
Objectif stratégique 1	7
Appuyer les besoins changeants des députés et de l'institution	
Objectif stratégique 2	8
Améliorer les services permanents aux députés et soutenir l'institution	
Objectif stratégique 3	10
Favoriser la compréhension des institutions législatives et appuyer leur avancement	
Objectif stratégique 4	11
Appliquer les normes de gouvernance du secteur public les plus rigoureuses dans un contexte parlementaire	
Remplir nos engagements	13
Se tenir au courant	14

N° de catalogue : X9-29/2011

ISBN : 978-1-100-53238-7

Photographies © Chambre des communes

Approuvé par le Bureau de régie interne



Message du Président

Chaque législature se distingue par son esprit et son caractère. Certains visages font leur entrée à la Chambre pour la première fois; d'autres, familiers, assument un rôle différent ou explorent de nouveaux horizons. Ces changements se produisent cependant dans un contexte plus vaste : l'évolution de la Chambre des communes au fil du temps.



L'Administration de la Chambre des communes a la charge d'appuyer cette évolution et de s'assurer que les ressources et l'infrastructure parlementaires sont adaptées aux réalités d'aujourd'hui et prêtes à s'ajuster aux exigences de demain.

Au fil de cette évolution, l'Administration de la Chambre a également la charge d'appuyer le rôle continu de l'institution elle-même, d'une part en procurant une certaine continuité d'une législature à l'autre et, d'autre part en confirmant l'importance considérable de la Chambre des communes pour la société canadienne et la démocratie. Nous devons toujours trouver un juste équilibre entre le passé, le présent et l'avenir.

Lors de la prochaine législature, 30 nouveaux députés se joindront à la Chambre des communes. Dans l'accomplissement de nos tâches, nous devons nous assurer que les députés de la Chambre sont outillés pour servir les Canadiens avec efficacité, en tenant compte de leurs besoins et d'une manière qui répond aux attentes d'une nation moderne du XXI^e siècle. De cette façon, ils sont en mesure de représenter les diverses circonscriptions du pays et de contribuer au façonnement de la vision et de l'identité de celui-ci.

Les plans dont les grandes lignes sont exposées dans le présent rapport, démontre clairement que tout au long de la réfection des édifices du Parlement, qui s'échelonne sur une période prolongée, les députés continueront d'avoir accès aux locaux et aux ressources dont ils ont besoin pour accomplir leurs fonctions. Et, grâce à la priorité qui est donnée aux avancées technologiques et à la sécurité des technologies de l'information, les députés et leurs électeurs pourront accéder aisément aux renseignements sur les délibérations parlementaires au moment et à l'endroit qui leur convient.

En qualité de Président de la Chambre des communes et de président du Bureau de régie interne (qui supervise l'Administration de la Chambre et régit la Chambre des communes), je suis heureux de présenter cet *Aperçu stratégique pour la 41^e législature*, et j'ai hâte de voir ses plans se concrétiser pour le bien des députés, de l'institution et de tous les Canadiens.

Andrew Scheer, député

Président de la Chambre des communes

Les composantes du Parlement

Les différents volets de l'institution et les rôles qu'y jouent les députés

À LA CHAMBRE

Exception faite de la Tour de la Paix, la Chambre est probablement l'élément le plus connu du Parlement du Canada. C'est en ce lieu que les députés se réunissent pour débattre des questions d'importance nationale, pour présenter et examiner les projets de loi et pour recevoir les documents officiels déposés par les ministères et autres organismes gouvernementaux.

EN COMITÉ

En comité, les députés étudient des questions importantes pour les Canadiens. Ils se penchent sur les projets de loi qui leur sont soumis, examinent les dépenses des ministères, tiennent des enquêtes et entendent les témoignages de citoyens, d'experts et de groupes d'intérêt.

Plusieurs types de comités viennent appuyer les travaux parlementaires : les comités permanents; les comités spéciaux, qui s'intéressent à des questions précises; les comités législatifs, qui examinent les projets de loi; les comités mixtes, qui sont formés de sénateurs et de députés; et les sous-comités, qui sont issus d'autres types de comités.

AU SEIN DES CAUCUS

La plupart des députés appartiennent à un parti politique; de concert avec les sénateurs de même affiliation politique — lorsqu'ils y ont une représentation —, ils forment le caucus parlementaire de ce parti. Les membres d'un caucus se réunissent chaque semaine pour discuter des politiques, planifier des stratégies et se concerter sur leur prise de position concernant les questions débattues à la Chambre des communes. Ces réunions, tenues à huis clos, permettent aux députés d'exprimer librement leurs points de vue et de débattre des politiques sans compromettre l'unité de leur parti.

DANS LES CIRCONSCRIPTIONS

Pour la 41^e législature, le Canada se divise en 308 circonscriptions, également appelées comtés ou circonscriptions électorales. Un siège à la Chambre des communes est attribué à chacune des circonscriptions. Les députés qui représentent ces circonscriptions doivent être à la disposition des gens qui y vivent afin de discuter des questions qui les préoccupent et de les aider à accéder aux programmes et services du gouvernement fédéral.

Dans leur circonscription, les députés disposent d'un bureau et emploient du personnel, ce qui permet au public de les joindre en personne. Ils passent généralement une semaine par mois dans leur circonscription (ils s'y rendent également de la fin décembre au début janvier, et y demeurent une bonne partie de l'été).

À L'ÉTRANGER

Qu'il s'agisse d'accueillir des visiteurs à la Chambre des communes ou de prendre part à une délégation pour rendre visite à des assemblées législatives étrangères ou assister à des conférences internationales, les députés jouent un rôle actif pour représenter notre pays sur la scène internationale.

Le Président de la Chambre et ses collègues du Parlement sont souvent invités à discuter de questions et à renforcer les relations avec d'autres parlementaires de l'étranger ainsi qu'avec les membres de la communauté diplomatique en poste au Canada.

Message de la greffière

Lorsque les Canadiens pensent à la Chambre des communes, certaines images bien précises leur viennent probablement à l'esprit : la Tour de la Paix, la Chambre des communes ou, encore, les députés qui débattent de questions d'importance nationale. Notre rôle, à l'Administration de la Chambre des communes, consiste à maintenir et à soutenir ces activités, contribuant ainsi au respect de la tradition parlementaire, à entretenir et à sécuriser la Cité parlementaire et à veiller à ce que les députés aient à leur disposition tous les outils et toutes les ressources dont ils ont besoin pour accomplir leurs fonctions.



Au début de chaque législature, notre Administration a le mandat de préparer un *Aperçu stratégique*, un document qui présente les plans et les priorités que nous nous sommes fixés pour atteindre nos objectifs stratégiques fondamentaux. Chaque nouvel *Aperçu stratégique* repose sur les progrès réalisés au cours des législatures précédentes, car bon nombre de nos principes directeurs demeurent pertinents et appropriés d'une législature à l'autre.

L'*Aperçu stratégique pour la 41^e législature* détaille nos objectifs dans quatre secteurs : appuyer le rôle changeant des députés et de l'institution; améliorer les services permanents aux députés et soutenir l'institution; favoriser la compréhension des institutions législatives canadiennes et appuyer leur avancement; et appliquer les normes de gouvernance du secteur public les plus rigoureuses dans un contexte parlementaire. Chacun de ces objectifs s'accompagne d'un ensemble de grandes initiatives, soit les plans qui nous permettront d'atteindre les objectifs que nous poursuivons.

Pour la 41^e législature, les grandes initiatives viseront à faire progresser notre plan à long terme de réfection des édifices patrimoniaux du Parlement et à offrir des installations additionnelles aux parlementaires, à améliorer notre infrastructure technologique tout en préservant la sécurité et la capacité

d'intervention, à offrir davantage d'occasions d'apprentissage aux parlementaires et aux hauts fonctionnaires du Canada et de l'étranger, à renforcer les stratégies de l'Administration en matière de recrutement, de conservation du personnel et de relève, et à améliorer l'accès à l'information tant pour le public que pour les représentants élus. Par ailleurs, nous nous préparons en vue de la prochaine législature, à l'occasion de laquelle 30 députés supplémentaires feront leur entrée à la Chambre des communes. Nous accomplirons toutes ces initiatives sans compromettre notre engagement de gérer nos dépenses en cernant les mesures à instaurer pour rentabiliser les opérations et en modifiant notre prestation de services.

L'Administration de la Chambre et moi-même comptons servir la 41^e législature du Canada avec efficacité et créativité, et en nous appuyant sur une vaste expérience de la tradition parlementaire. Encore et toujours, nous avons le privilège de faire partie de cette institution qui est au cœur de la démocratie canadienne.

Audrey O'Brien

Greffière de la Chambre des communes

L'Administration de la Chambre des communes

La régie de l'Administration de la Chambre

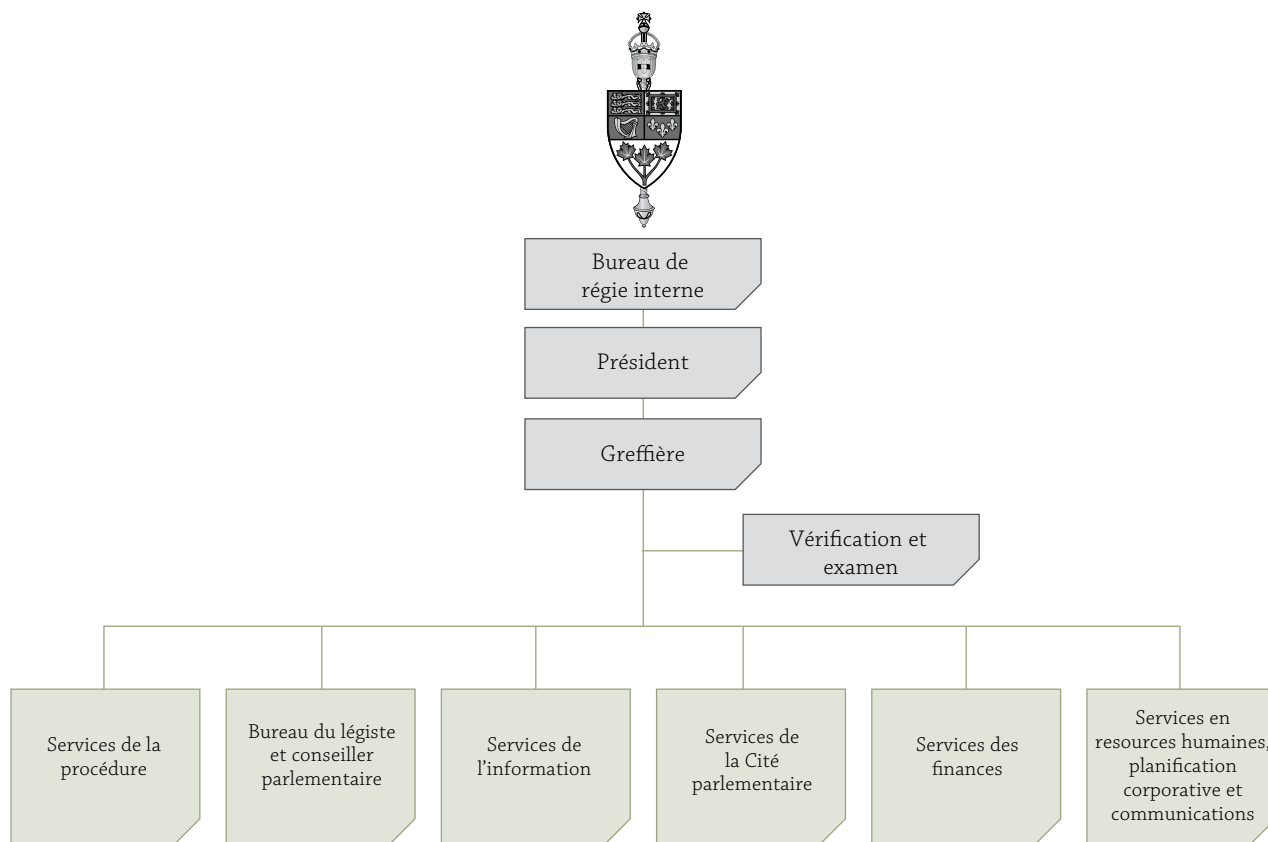
En vertu de la *Loi sur le Parlement du Canada*, le Bureau de régie interne est l'organe directeur de l'Administration de la Chambre. Il est responsable de toutes les questions financières et administratives qui concernent la Chambre, ses locaux, ses services et ses employés, ainsi que les députés. Il est habilité par la loi à adopter des règlements administratifs, lesquels sont déposés à la Chambre, pour régir l'utilisation des ressources mises à la disposition de la Chambre des communes.

Dirigé par le Président de la Chambre, le Bureau de régie interne se compose de députés de tous les partis politiques reconnus. La greffière de la Chambre des communes en est la secrétaire et, à titre de haut fonctionnaire de l'Administration de la Chambre, relève du Président. Le Bureau de régie interne tient régulièrement des

réunions, dont les procès-verbaux sont déposés à la Chambre.

Pour en savoir plus sur le Bureau de régie interne et consulter les documents accessibles au public, rendez-vous au site Web du Parlement au www.parl.gc.ca.

Voici la composition du Bureau en date du 23 avril 2012 : l'hon. Andrew Scheer (*Président de la Chambre des communes et président du Bureau*), M. Nathan Cullen, Mme Judy Foote, l'hon. Rob Merrifield, l'hon. Gordon O'Connor, Mme Nycole Turmel, l'hon. Peter Van Loan, et Mme Audrey O'Brien (*secrétaire du Bureau*).



Nos principes directeurs

Mandat

L'Administration de la Chambre appuie fièrement les députés en leur fournissant les services, l'infrastructure et les conseils dont ils ont besoin pour s'acquitter de leurs rôles de législateurs et de représentants à la Chambre, en comité, au sein des caucus et dans leurs bureaux de la Colline du Parlement et des circonscriptions.

Vision

Faire preuve de leadership en appuyant la Chambre des communes et les députés ainsi que l'avancement des institutions parlementaires.

Valeurs

Les employés de l'Administration de la Chambre sont fiers de servir le Parlement du Canada en offrant aux députés d'excellents services et des conseils spécialisés et impartiaux, motivés par :

Le respect du processus démocratique

Nous croyons en l'importance des institutions parlementaires et du processus démocratique, et nous travaillons à les renforcer et à les faire respecter.

L'équilibre entre la continuité et le changement

Nous préservons la mémoire collective de la Chambre des communes et de ses traditions tout en favorisant son évolution pour garder le rythme avec la société canadienne, et nous assurons la continuité institutionnelle tout en appuyant les députés à mesure que leurs besoins évoluent.

L'excellence professionnelle

Ensemble, nous nous employons à fournir un soutien efficace, responsable et impartial en agissant de façon éthique, responsable et intègre.

Objectifs stratégiques et grandes initiatives

Afin de cibler ses efforts et d'orienter ses activités, l'Administration de la Chambre a établi **quatre objectifs stratégiques** qu'elle doit réaliser au cours de la 41^e législature, d'un ensemble de **grandes initiatives** illustrant le mandat, la vision et les valeurs de l'Administration de la Chambre.

OBJECTIFS STRATÉGIQUES

GRANDES INITIATIVES

Appuyer les besoins changeants des députés et de l'institution.

- Améliorer l'accessibilité à des renseignements à jour sur la procédure et les règles parlementaires.
- Améliorer l'accès des députés et des Canadiens à l'information parlementaire.

Améliorer les services permanents aux députés et soutenir l'institution.

- Faire progresser la vision et le plan à long terme qui prévoient la remise en état des édifices patrimoniaux et de leurs terrains et la construction d'autres installations parlementaires.
- Maintenir la souplesse de notre infrastructure technologique.
- Renforcer la protection de l'institution.

Favoriser la compréhension des institutions législatives et appuyer leur avancement.

- Offrir davantage d'occasions d'apprentissage pour les parlementaires et les hauts fonctionnaires des assemblées législatives au Canada et à l'étranger.
- Sensibiliser le public à la Chambre des communes et préserver l'indépendance et les traditions de celle-ci.

Appliquer les normes de gouvernance du secteur public les plus rigoureuses dans un contexte parlementaire.

- Renforcer la gouvernance pour optimiser l'utilisation des ressources publiques.
- Améliorer le recrutement, la mobilisation et la relève de talents ainsi que la conservation du personnel.
- Renforcer les pratiques de gestion environnementale.
- Favoriser une approche intégrée à l'égard de la gestion de l'information.

Objectif stratégique 1

Appuyer les besoins changeants des députés et de l'institution

Les besoins des députés — et de la Chambre des communes même — évoluent continuellement. Afin de garder le rythme, l'Administration de la Chambre des communes doit constamment examiner et raffiner ses outils, ses programmes et ses processus pour les rendre aussi novateurs et fiables que possible tout en préservant le patrimoine et les traditions parlementaires.

Une tradition en évolution

Améliorer l'accessibilité à des renseignements à jour sur la procédure et les règles parlementaires

Les usages et la procédure de la Chambre des communes ont contribué à définir le processus démocratique du Canada, et il importe qu'ils soutiennent cette démocratie pour les générations futures. L'Administration de la Chambre s'engage à appuyer, de façon continue, l'évolution des usages parlementaires. À mesure que les règles et la procédure seront adaptées pour mieux répondre aux besoins des députés dans un contexte parlementaire moderne, l'Administration de la Chambre amorcera la planification de la troisième édition de *La procédure et les usages de la Chambre des communes*. Publié pour la première fois en 2000, puis réédité en 2009, cet ouvrage est la principale autorité en matière d'usages, de coutumes et de procédure parlementaires, et il est fréquemment consulté par les députés et leur personnel.

L'un des rôles du Président de la Chambre des communes consiste à interpréter et à expliquer les usages parlementaires. Lors de la dissolution de la 40^e législature, l'honorable Peter Milliken a mis un terme à son mandat à titre de 34^e Président. Il est d'ailleurs celui qui a occupé cette fonction le plus longtemps dans l'histoire de la Chambre. L'Administration de la

Chambre compilera et publiera un recueil de ses décisions, le huitième d'une série de volumes réunissant les décisions importantes rendues par les Présidents.

S'ouvrir et communiquer

Améliorer l'accès des députés et des Canadiens à l'information parlementaire

De concert avec le Sénat et la Bibliothèque du Parlement, l'Administration de la Chambre continuera de cerner les possibilités d'améliorer la cueillette, la gestion et l'accessibilité de l'information. Le Comité de gestion de l'information parlementaire tripartite s'est engagé à offrir, au cours des prochaines années, une approche mieux coordonnée à l'égard des services d'information, notamment de l'information relative aux députés.

Le renouvellement, lors de la 40^e législature, de la permission du Président (qui décrit les modalités de reproduction des délibérations de la Chambre et de ses comités) a permis à l'Administration de la Chambre des communes d'adopter de nouvelles normes de publication de l'information législative. Désormais, ces renseignements sont à la disposition de tous les Canadiens et sont offerts dans des formats ouverts, accessibles et facilement interrogeables. L'information liée aux délibérations parlementaires,

aux projets de loi et aux votes antérieurs des députés est progressivement offerte en format de données ouvertes sur le site Web du Parlement du Canada (www.parl.gc.ca); cette information peut être utilisée librement par les gouvernements, les citoyens, les organismes sans but lucratif et le secteur privé.

Lors de la 41^e législature, l'Administration de la Chambre continuera d'élargir l'accès des Canadiens à l'information liée aux activités du Parlement, et elle facilitera la réutilisation de cette information grâce aux technologies du Web et des médias sociaux. Par exemple, plusieurs nouveaux services seront activés sur ParlVU, le portail média libre-service qui permet aux internautes de suivre les débats de la Chambre et des comités en direct et sur demande.

Objectif stratégique 2

Améliorer les services permanents aux députés et soutenir l'institution

L'Administration de la Chambre doit sans cesse améliorer les services qu'elle offre aux députés et à leur personnel — à la Chambre, en comité, au sein des caucus et dans les circonscriptions — tout en créant des fondements solides pour répondre aux besoins futurs de la Chambre des communes. Elle doit aussi participer à la modernisation des édifices de la Cité parlementaire pour s'assurer que ces derniers continuent à bien servir la tradition démocratique du Canada au cours du XXI^e siècle.

Préserver le passé, construire pour demain

Faire progresser la vision et le plan à long terme qui prévoient la remise en état des édifices patrimoniaux et de leurs terrains et la construction d'autres installations parlementaires

La Colline du Parlement comprend certains des édifices les plus impressionnants et emblématiques du Canada. Toutefois, les édifices du Parlement ne servent pas uniquement de cadre majestueux destiné aux visiteurs de la capitale nationale, car, en définitive, le travail qui s'y fait a une incidence sur tous les Canadiens. La vision et le plan à long terme (VPLT) poursuit donc deux objectifs : restaurer et préserver ces espaces symboliques importants tout en les améliorant pour répondre aux besoins d'un Parlement moderne qui assume les traditions démocratiques du Canada.

L'Administration de la Chambre continuera d'assurer l'orientation stratégique de la VPLT, à toutes les étapes de sa mise en œuvre, en étroite collaboration avec ses partenaires de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada. À cette fin, elle s'occupera de gérer tous les projets d'entretien, de réfection et

de construction, et elle s'assurera que ces projets respectent et reflètent le patrimoine de l'institution parlementaire du Canada. Elle devra, notamment, préparer les locaux parlementaires en vue de l'arrivée des 30 nouveaux députés lors de la prochaine législature.

À mesure que la VPLT progressera, l'une des grandes priorités de l'Administration de la Chambre sera de veiller à ce que les projets de réfection déjà en cours demeurent sur la bonne voie. À mesure que ces projets avanceront, l'Administration de la Chambre jouera un rôle de premier plan pour superviser la planification, la conception et la mise en œuvre des services de technologies, des réseaux et autres infrastructures de télécommunication, notamment la modernisation du système de sécurité intégré et du système de communication radio. De plus, elle commencera à préparer les plans principaux d'autres projets visant la Cité parlementaire.

La VPLT ne s'arrête pas à l'architecture. On trouve également dans les édifices du Parlement des artéfacts et des œuvres d'art qui relatent l'histoire de la Chambre des communes et qui aident à comprendre le rôle que joue cette institution comme pôle central de la démocratie canadienne.

L'Administration de la Chambre élaborera un ensemble de directives et de normes communes pour gérer cette collection et veiller à ce que les générations futures puissent elles aussi les apprécier.

Une institution branchée

Maintenir la souplesse de notre infrastructure technologique

La modernisation des édifices du Parlement s'inscrit dans le processus de modernisation du Parlement même. Dans un monde où la technologie domine, l'Administration de la Chambre reconnaît sa responsabilité de maintenir et de renouveler des services et une infrastructure de technologie de l'information, car ils sont essentiels aux députés et à leur travail. Les initiatives de nature technologique qui seront lancées dans les années à venir viseront notamment la gestion continue du cycle de vie et la modernisation des systèmes de technologie de l'information et de l'architecture des applications, conformément aux normes et aux stratégies de GI/TI établies à l'échelle de l'organisation.

Notre institution, saine et sauve

Renforcer la protection de l'institution

L'Administration de la Chambre est membre du Bureau principal de planification de sécurité (dont font également partie le Sénat et la Gendarmerie royale du Canada). À ce titre, elle continuera de renforcer son approche en matière de sécurité en centralisant la planification, l'élaboration et la prestation des services de sécurité.

L'un des éléments centraux du Plan principal de sécurité est la sécurité axée sur le renseignement, un concept qui prévoit la collecte et l'analyse de l'information pour orienter les décisions stratégiques et opérationnelles. Au cours de la 41^e législature, l'Administration de la Chambre s'attachera particulièrement au raffinement de ses approches axées sur le renseignement afin de pouvoir mieux évaluer les risques et d'établir une posture de sécurité appropriée pour les contrer.

L'Administration de la Chambre se concentrera également sur la prévention. Pour ce faire, elle compte créer et mettre en oeuvre des initiatives de sécurité et des mesures d'atténuation pour assurer en permanence la sécurité, l'accessibilité et la continuité des activités du Parlement. Pour aller de l'avant, le processus de prévention et de planification englobera un certain nombre d'initiatives visant à trouver un juste milieu entre le respect de l'accès des députés à leurs lieux de travail et le déploiement des moyens de sécurité nécessaires pour favoriser un environnement sécuritaire pour tous. Ces initiatives comprendront, d'une part, l'élaboration de plans de continuité des opérations destinés aux bureaux des députés et aux salles de comité et, d'autre part, la mise au point définitive du plan de sites de remplacement à l'intérieur de la ville pour la Chambre. Le système de commandement des interventions sera lui aussi élargi pour améliorer les interventions en cas de crise grave à la Chambre des communes.



Objectif stratégique 3

Favoriser la compréhension des institutions législatives et appuyer leur avancement

Pour mieux faire connaître et apprécier le rôle que joue le système parlementaire dans la société canadienne, et pour accroître la participation de tous aux institutions démocratiques de notre pays, l'Administration de la Chambre doit coordonner des initiatives de communication qui informent et inspirent les citoyens canadiens et les parlementaires du reste du monde.

Enrichir la tradition parlementaire du Canada...

Offrir davantage d'occasions d'apprentissage pour les parlementaires et les hauts fonctionnaires des assemblées législatives au Canada et à l'étranger

Régulièrement approchée par des parlementaires étrangers désireux d'en apprendre davantage sur le régime parlementaire du Canada, la Chambre des communes continuera d'accueillir des délégations parlementaires étrangères et d'organiser des réunions et des conférences pour les associations parlementaires dont le Canada fait partie. D'ailleurs, l'Administration de la Chambre participera activement à l'organisation de la 127^e Assemblée générale de l'Union interparlementaire (UIP) qui se tiendra en octobre 2012 à Québec. L'UIP est le point de convergence du dialogue parlementaire mondial; avec un total de 1 500 délégués attendus, représentant presque tous les parlements nationaux du monde, l'Assemblée de cette année promet d'être la plus importante conférence parlementaire jamais organisée au Canada.

Les conférences ne sont pas l'unique moyen par lequel la Chambre des communes diffuse ses connaissances et fait connaître ses usages aux autres parlements. Le Programme d'études des hauts fonctionnaires parlementaires — une collaboration entre le Sénat, la Chambre des communes et la Bibliothèque du Parlement — donne l'occasion aux cadres supérieurs d'autres pays d'en apprendre davantage sur les usages procéduraux et administratifs du Canada. En raison de la longueur de la liste d'attente, l'Administration de la Chambre entend élargir de façon permanente le programme; celui-ci offre annuellement trois sessions au lieu de deux depuis 2010-2011.

... et la faire connaître aux Canadiens

Sensibiliser le public à la Chambre des communes et préserver l'indépendance et les traditions de celle-ci

De concert avec ses partenaires à l'interne et à l'externe, l'Administration de la Chambre continuera de mettre sur pied une stratégie d'ensemble pour améliorer la coordination du rayonnement et des communications. Cette démarche l'amènera, entre autres, à clarifier la gouvernance des fonctions de

communication de façon à ce que les rôles soient clairement définis et que les processus de prise de décisions soient simplifiés et améliorés.

Un certain nombre d'initiatives de marketing seront mises en œuvre pour promouvoir la conférence de l'UIP de 2012 et, dans la même veine, pour mieux faire connaître la Chambre aux Canadiens. L'Administration de la Chambre aura notamment recours à des initiatives de relations publiques et aux médias sociaux pour recruter des candidats au Programme des pages de la Chambre des communes et, encore une fois, pour mieux sensibiliser les étudiants canadiens à l'importance de cette institution.

Objectif stratégique 4

Appliquer les normes de gouvernance du secteur public les plus rigoureuses dans un contexte parlementaire

En raison de l'accent qui est placé sur la reddition de comptes et la transparence, l'Administration de la Chambre doit maintenir un ensemble de processus et de pratiques exemplaires en matière de gestion visant à favoriser l'administration responsable des ressources publiques et de l'institution elle-même. À ces efforts soutenus s'ajouteront les recommandations et les observations formulées dans le rapport du vérificateur général sur la vérification de gestion de l'Administration de la Chambre. Au cours de la présente législature, l'Administration de la Chambre se consacrera à son examen stratégique des dépenses en cernant les mesures à instaurer pour rentabiliser les opérations et en modifiant la prestation de ses services.

L'efficacité, sur tous les fronts

Renforcer la gouvernance pour optimiser l'utilisation des ressources publiques

Afin d'assurer que les responsabilités fiduciaires de la Chambre sont respectées, l'Administration de la Chambre adoptera une approche intégrée pour élaborer, tenir à jour et améliorer les politiques, les directives

et les mesures de contrôle interne liées aux finances, à la gestion du matériel et à l'approvisionnement. Ce cadre reposera sur des systèmes perfectionnés qui bonifieront les fonctions de reddition de comptes de la Chambre de façon à assurer une planification stratégique et des ressources efficace ainsi que la conformité et la transparence. Par exemple, une approche plus centralisée de l'approvisionnement sera mise en place pour normaliser et améliorer la qualité de l'information tout en offrant

aux utilisateurs de l'Administration de la Chambre un accès aisé permettant de surveiller et de planifier les activités de passation des marchés.

Toujours dans le cadre de cet objectif, l'Administration de la Chambre lancera le Portail financier. Ce nouveau système automatisé central viendra remplacer les nombreux processus manuels qui sont actuellement utilisés pour trouver, remplir et soumettre les formulaires financiers. Ce système électronique



simplifiera le processus tant pour les députés que pour l'Administration de la Chambre et réduira le temps nécessaire pour traiter les paiements. S'appuyant sur le travail qui a déjà été accompli, l'Administration de la Chambre poursuivra la modernisation de ses méthodes de gestion financière. Ainsi, elle compte passer d'un modèle de prestation de services principalement manuel et transactionnel à un modèle de service stratégique axé davantage sur les outils et le service à la clientèle.

L'Administration de la Chambre continuera de rationaliser ses systèmes en intégrant des plans d'activités et d'autres processus de planification, en s'assurant que ces plans et ces processus soient stratégiquement harmonisés et en arrivant à mieux les intégrer aux plans financiers existants.

Cultiver notre talent

Améliorer le recrutement, la mobilisation et la relève de talents ainsi que la conservation du personnel

Comme bien d'autres organisations au Canada, l'Administration de la Chambre sera confrontée à certains défis sur le plan du recrutement au cours des prochaines années. Pour surmonter ces défis, elle élaborera un nouveau cadre de planification des ressources humaines. Ce cadre correspondra davantage au cycle de planification corporative de la Chambre et aux plans d'activités des six secteurs administratifs. Pour attirer et retenir les meilleurs candidats dans un marché du travail concurrentiel, elle lancera le Programme de perfectionnement en leadership, destiné aux gestionnaires de

niveau intermédiaire; ce programme viendra compléter le Programme de leadership de la greffière qui, lui, est destiné aux cadres supérieurs.

Le virage vert

Renforcer les pratiques de gestion environnementale

L'Administration de la Chambre continuera de mener ses activités tout en gardant à l'esprit les questions environnementales. Elle démontrera son engagement en matière de bonne gouvernance en lançant le Programme de nettoyage vert, grâce auquel tous les produits de nettoyage utilisés à la Chambre seront « certifiés écologiques », c'est-à-dire qu'ils auront été testés par une tierce partie pour valider toute affirmation d'incidence réduite sur la santé humaine et l'environnement. Elle étudiera également la possibilité d'élargir le programme de compostage organique, notamment en vue d'offrir des contenants et des ustensiles compostables pour les commandes à emporter.

Pendant que les projets de réfection liés à la VPLT sont exécutés afin de remettre en état et d'entretenir les édifices historiques de la Cité parlementaire, un certain nombre de pratiques exemplaires seront adoptées pour assurer un niveau plus élevé de durabilité de l'environnement. Ces pratiques incluront l'utilisation de matériaux durables pour l'aménagement des terrains de la Cité parlementaire, le recours à une végétation indigène pour stabiliser et reboiser l'escarpement de la Cité parlementaire et l'inclusion de normes de durabilité de l'environnement dans le Plan directeur du secteur de l'Ouest.

Rassembler tous les éléments

Favoriser une approche intégrée de la gestion de l'information

L'Administration de la Chambre continuera de jeter les bases de meilleures pratiques de gestion et d'échange de l'information. Pour ce faire, elle créera notamment une trousse d'outils relative au Programme de gestion de l'information qui améliorera la communication des normes et des pratiques exemplaires en matière de gestion de l'information et des archives de la Chambre.

L'Administration de la Chambre s'attachera également à normaliser, à consolider et à documenter les méthodes de recherche sur la procédure pour renforcer ses efforts et ses outils de recherche.

Remplir nos engagements



La prestation de services est un élément fondamental de plusieurs initiatives décrites dans l'*Aperçu stratégique* : s'assurer que l'Administration de la Chambre des communes dispose des outils et des moyens nécessaires pour appuyer le processus parlementaire, mieux faire connaître la Chambre, ici et à l'étranger, tirer parti des pratiques exemplaires sur les plans technologique et environnemental, et maintenir une bonne gouvernance et une saine gestion des ressources publiques.

Toutes ces réalisations reposent sur deux principaux objectifs : d'abord, préserver l'histoire et le patrimoine de cette institution qu'est le Parlement; ensuite, trouver des façons novatrices d'appuyer les députés de la Chambre des communes — à la Chambre, en comité, au sein des caucus et dans les circonscriptions — pour qu'ils puissent continuer à servir les citoyens de ce pays de manière responsable et efficace dans les années à venir.

Se tenir au courant

Tous les Canadiens sont invités à se tenir au fait des activités de la Chambre des communes et à y participer. Pour ce faire, ils peuvent suivre en direct les délibérations de la Chambre et de nombreux comités sur le site **www.parlvu.parl.gc.ca**. Ils peuvent également s'y rendre en personne et prendre place dans la tribune des visiteurs ou dans l'une des tribunes publiques de la Chambre. Les jours de séance sont affichés à l'adresse **www.parl.gc.ca**. Il est possible d'obtenir des laissez-passer à la tribune des visiteurs auprès des bureaux des députés. Chaque comité possède sa propre page Web, à l'adresse **www.parl.gc.ca**; le site fournit également des renseignements sur chacun des députés.

